

# GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



## SÉCURITÉ - BIEN-ÊTRE - CONFORT - ACCESSIBILITÉ - VALORISATION DE VOS ÉTABLISSEMENTS

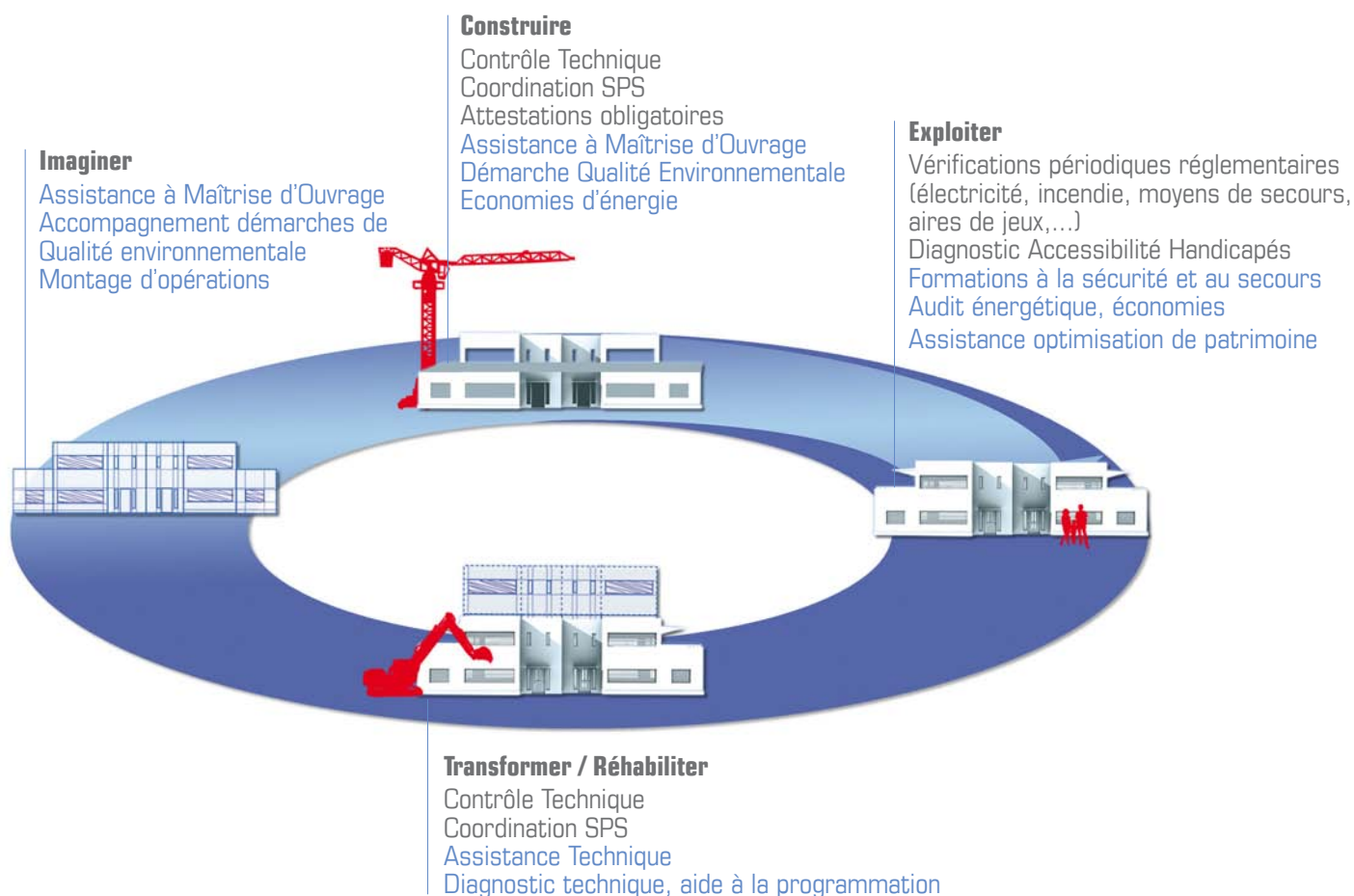
Spécialiste du Contrôle Technique, de l'inspection, de l'assistance et de la formation depuis 30 ans, notre Groupe apporte des solutions concrètes à vos diverses préoccupations.

Qu'il s'agisse d'obligations réglementaires ou de **démarches volontaires** visant la valorisation de votre établissement et de ses équipements, nos équipes de spécialistes vous accompagnent dans la pratique quotidienne de votre métier. La diversité des compétences de notre Groupe vous permet

d'obtenir des solutions à vos problématiques techniques et réglementaires.

Vous disposez ainsi d'un interlocuteur unique et privilégié qui saura faire appel en interne à toutes les compétences nécessaires pour répondre à vos principaux objectifs :

**ASSURER LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS, VALORISER VOTRE ÉTABLISSEMENT ET OPTIMISER SES ÉQUIPEMENTS TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT.**



GROUPE QUALICONSULT

[www.groupe-qualiconsult.fr](http://www.groupe-qualiconsult.fr)



## ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

### UN PARTENAIRE POUR RÉPONDRE À VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES & OPTIMISER VOS COÛTS

Respecter l'ensemble des obligations inhérentes à la construction et à l'exploitation d'un établissement scolaire peut s'avérer complexe. Nos spécialistes, au fait de la réglementation et de ses évolutions, vous accompagnent dans la réponse à ces obligations.

Vous disposez ainsi d'un référent technique et réglementaire qui vous épaula au quotidien, vous alerte sur les modifications réglementaires à venir et vous conseille sur les solutions optimales pour y répondre.



Qu'il s'agisse de coûts d'exploitation ou de transformation de votre établissement, nos spécialistes vous fournissent les clés d'une gestion optimisée.

Outre leur expérience, ils disposent d'outils informatiques éprouvés modélisant les économies réalisées selon les solutions mises en oeuvre.

### UN OUTIL DE GESTION DE VOTRE PATRIMOINE



Nous mettons à votre disposition un outil de gestion de patrimoine.

Sur une interface sécurisée, vous accédez à la situation de votre établissement. Vous pouvez ainsi consulter les rapports de vérifications déjà réalisés et être tenus informés de vos prochaines échéances réglementaires.

L'ensemble des rapports émis est téléchargeable. Cet outil de gestion simplifie vos démarches et vous permet d'avoir une visibilité sur la conformité de votre établissement à la réglementation.

### QUELQUES RÉFÉRENCES...



UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2  
UNIVERSITÉ DE LYON



Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace

### NOS ATOUTS

- >> **30 ans d'expérience** dans la prévention des risques
- >> **70 agences** réparties dans toute la France
- >> Des équipes **réactives** et **pluridisciplinaires**
- >> **1 Direction Technique Groupe** en soutien sur les problèmes techniques pointus et la veille réglementaire
- >> **Des filiales spécialisées aux compétences certifiées** par des organismes extérieurs

# PRINCIPALES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

## CONSTRUIRE / TRANSFORMER, RÉNOVER

MISSIONS	CONSTRUCTION	TRANSFORMATION
Contrôle Technique des constructions	●	●
Coordination SPS	●	●
Diagnostics Amiante avant travaux / démolition	-	●
Diagnostics Plomb avant travaux / démolition	-	●
Diagnostics sur existant	●	●
Attestation finale Accessibilité handicapés	●	●
Attestation parasismique	●	-
Attestation de prise en compte de la réglementation thermique	●	●

## EXPLOITER

ÉQUIPEMENTS, INSTALLATIONS CONCERNÉS	VÉRIFICATION INITIALE	VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES
Diagnostic accessibilité handicapés	Travaux de mise en conformité avant le 1er janvier 2015	
<b>ÉLECTRICITÉ</b>		
Installations électriques	●	1 an
Paratonnerre	-	1 an
Habilitation électrique pour tout électricien ou toute personne intervenant à proximité de pièces nues sous tension *	●	Recyclage tous les 3 ans
<b>EQUIPEMENT DE TRAVAIL - LEVAGE</b>		
Tous les équipements, y compris accessoires de levage (sauf ceux cités ci-dessous)	●	1 an
Appareils mobiles (Chariots élévateurs, plateformes,...)	●	6 mois
Autorisation de conduite pour tous les conducteurs d'engins - CACES *	●	Recyclage tous les 3 ans
<b>INCENDIE</b>		
Moyens de prévention et de lutte contre l'incendie	●	6 mois / 1 an
Robinets d'incendie armés	●	1 an
Extinctions automatiques	●	-
Colonnes sèches	●	1 an
Système Sprinkleurs	●	6 mois
Système Sprinkleurs - ERP	●	3 ans
Installations de détection incendie	●	6 mois
Extincteurs portatifs ou sur roues	●	6 mois / 1 an
Installations de désenfumage	●	1 an
Systèmes de sécurité incendie catégories A et B - désenfumage mécanique	●	1 an / 3 ans
Équipements d'alarme - ERP	●	6 mois / 1 an
Locaux de travail à pollution non spécifique	●	1 an
Formations * Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes	●	Recyclage tous les 3 ans
Continuité Radio électrique mode relayé	-	3 ans
Continuité Radio électrique	●	-

# PRINCIPALES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

ÉQUIPEMENTS, INSTALLATIONS CONCERNÉS	VÉRIFICATION INITIALE	VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES
<b>ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL - MACHINES</b>		
Massicots, compacteurs à déchets, bennes à ordures	-	3 mois
<b>ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL - DIVERS</b>		
Echafaudages	●	3 mois
Echelles en bois	-	6 mois
Echelles mobiles des services incendie, secours	-	1 an
<b>PORTES ET PORTAILS</b>		
Portes et portails automatiques ou semi-automatiques	-	6 mois
<b>PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL</b>		
Évaluation des risques de toute unité de travail	●	1 an
<b>AÉRATION, VENTILATION</b>		
Locaux de travail à pollution non spécifique	●	1 an
<b>ASCENSEURS ET ASCENSEURS DE CHARGE</b>		
Ascenseurs, monte-charges, Elevateurs de personnes	-	1 an
Ascenseurs (CT SAE)	-	5 ans
Ascenseurs (AS9 Sécurité incendie)	-	5 ans
<b>ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS DE JEUX ET SPORTS</b>		
Aires de jeux	●	Selon plan de vérification de l'exploitant
Equipements sportifs	●	Selon plan de vérification de l'exploitant
<b>GAZ COMBUSTIBLES</b>		
Appareils et installations fixes de gaz combustibles	●	1 an
<b>APPAREILS DE CHAUFFAGE</b>		
Appareils de chauffage à production de chaleur ou à production – émission	●	1 an
Chaudières - Puissance comprise entre 400 kW et 20MW	-	2 ans après la mise en service
<b>APPAREILS DE CUISSON DESTINÉS À LA RESTAURATION</b>		
Appareils de cuisson et de réchauffage, îlots de cuisson	●	1 an
<b>INSTALLATIONS DE PRODUCTION, DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE</b>		
Diagnostic Légionelle	-	1 an
<b>RISQUES SANITAIRES</b>		
Formation * «Prévention des risques liés à l'amiante», obligatoire pour l'ensemble des personnels potentiellement exposés au risque d'inhalation de fibres d'amiante dans le cadre de leur métier	●	1er recyclage : 6 mois 2ème recyclage : 2 ans

\* Retrouvez toutes les formations proposées par le Groupe sur notre site internet [www.groupe-qualiconsult.fr](http://www.groupe-qualiconsult.fr)

Retrouvez l'ensemble de nos implantations en France et à l'étranger sur notre site : [www.groupe-qualiconsult.fr](http://www.groupe-qualiconsult.fr)